

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 – 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaients présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Marylène HARANG,

Christiane absente, suite démission

Secrétaire de séance : Marylène HARANG, en absence d'autre candidature.

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour : Il s'agit de la révision des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} janvier 2021

6 VOIX POUR

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 19 novembre dernier et le met au vote pour approbation.

6 VOIX POUR

1/ DELIBERATION AGENT COORDONNATEUR RECENSEMENT

Cette délibération est remise à l'ordre du jour en raison de la démission de Mme Christiane LASCoux, première adjointe. En effet, lors de la réunion du conseil municipal du 19 novembre dernier, elle avait été nommée agent coordonnateur.

Toutefois, l'INSEE vient d'adresser un mail à toutes les mairies qui étaient concernées par le recensement de janvier 2021 afin d'informer du report exceptionnel de l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022 et ce en raison de la COVID 19. En effet, les conditions ne sont pas réunies pour réussir une collecte de qualité sur le terrain car celle-ci entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants. Or, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire actuelle. Une moindre adhésion de la population pourrait entraîner de nombreux refus de répondre et fausserait les statistiques.

6 VOIX POUR

2/ DELIBERATION REVISION LOYER LOGEMENT N° 1 BAS ECOLE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les indices de référence des loyers pour la révision au 1^{er} janvier 2021.

Loyer actuel du logement : 406.11 €

Loyer actuel garage : 35.54 €

Total : 441.65 €

- INDICE IRL 2^{ème} trimestre 2020 = 130.57
- Indice IRL 2^{ème} trimestre 2019 = 129,72

441.65 x 130.57 = **444,54 € mensuel, 5 334.48 € annuel**

129.72

VOTE : 6 VOIX POUR

3/ DELIBERATION REVISION LOYER LOGEMENT N° 2 – HAUT ECOLE

Loyer actuel 2020 : 353.81 € décomposé comme suit : Loyer principal 342.96 € + garage 10.85 €, TOTAL : 353.81 €

- INDICE IRL 3^{ème} trimestre 2019 = 129,99
- Indice IRL 3^{ème} trimestre 2020 = 130.59

353.81 x 130.59 = **355,44 € mensuel, 4.265,28 € annuel**

129.99

VOTE : 6 VOIX POUR

4/ DELIBERATION REVISION LOYER LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE

Loyer actuel 2020 : 553.07 €

- INDICE IRL 3^{ème} trimestre 2019 = 129,99
- Indice IRL 3^{ème} trimestre 2020 = 130.59

553.07 x 130.59 = **555.62 € mensuel, 6.667,44 € annuel**

129.99

VOTE : 6 VOIX POUR

4/ DELIBERATION REVISION LOYER LOGEMENT MAISON AURELIE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les indices de référence des loyers pour la révision au 1^{er} janvier 2021.

Loyer actuel 2019 : 609.16 € décomposé comme suit : Loyer principal 568.55€ + garage 40.61 €

- INDICE IRL 2^{ème} trimestre 2019 = 129,72
- Indice IRL 2^{ème} trimestre 2020 = 130.57

609.16 x 130.57 = **613.15 € mensuel, 7357.80 € annuel**

129,72

VOTE : 6 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES

Achat matériaux pour le compte de la Commune : Mme le Maire précise que certains bénévoles, en dehors des élus, sont amenés à commander et récupérer des matériaux pour le compte de la commune : Il s'agit de Messieurs BERTHOUMIEU et VAUTROT.

Remboursement gasoil aux élus et/ou bénévoles qui interviennent pour le compte de la commune : Mme le Maire souhaite acter dans ce compte-rendu ce qui avait déjà été décidé il y a plusieurs mois, à savoir que des élus et bénévoles interviennent assez régulièrement, pour le compte de la commune, et ce aux moyens de engins agricoles et/ou outils thermiques. La mairie a ouvert un compte chez TOTAL à Lacapelle-Marival pour qu'ils puissent se rembourser le gasoil et autres carburants ou lubrifiants. Le Maire en sera averti lors de chaque passage à la station.

Nettoyage et entretien des bâtiments communaux : Mme le Maire indique qu'une entreprise a été contactée pour effectuer un ou deux nettoyages annuels des bâtiments communaux. Cette entreprise nous a fait parvenir un devis. La commune pourrait en début d'année tester la prestation de cette entreprise avant de donner suite à des interventions régulières.

Démission de Mme LASCoux : Mme le Maire fait lecture de la lettre de démission de Mme LASCoux

du conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 H 45.